



PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉS :

LES NOUVEAUX PATRONS

A l'UTM comme ailleurs, la situation dramatique dans laquelle se trouvent aujourd'hui les universités, est de la responsabilité du gouvernement et de la CPU qui a largement inspiré la loi LRU.

Du 25 au 27 mars 2009, la Conférence des Présidents d'Universités (CPU) a tenu son colloque annuel à Brest sur le thème « L'université, acteur économique ». Tout un programme, si l'on se souvient que les 20 propositions issues du colloque annuel de la CPU de février 2007 à Metz ont fourni à Nicolas Sarkozy le socle et l'argumentation de la loi LRU.

De véritables chefs d'entreprises

On n'aura pas oublié qu'au prétexte d'une meilleure « gouvernance » et d'une supposée « autonomie » libératrice réclamées par la CPU, le

gouvernement imposait en août 2007 **une privatisation de fait** des universités. Chaque établissement est transformé en une unité de production spécifique dirigée par un président « stratège » aux pouvoirs accrus. Véritable chef d'entreprise, doté d'un **budget global** incluant, au terme de l'autonomie la masse salariale, il est chargé de mettre en oeuvre une **gestion managériale** soumise aux impératifs de rentabilité et de performance édictés par le gouvernement.

Avec la loi LRU, les Présidents ont peut-être gagné en « autonomie » managériale, mais **les universités y ont perdu leur indépendance** : elles sont désormais soumises aux règles du marché et à la concurrence.

Derrière l'« autonomie » des universités, se cache le désengagement financier de l'État. La loi LRU leur donne tous les moyens de s'affranchir du « carcan »

national et leur enjoint de **faire appel aux capitaux privés** (fondations, Partenariats Publics Privés, externalisation de tout ou partie des services notamment) pour assurer leurs activités et leur développement.

Mise à mal des garanties nationales

Ils demandent des garanties nationales pour assurer leur survie sur les territoires, alors même que **la loi LRU et les décrets qui en découlent ont mis à mal les garanties nationales existantes** :

- ▶ celles des enseignants-chercheurs et, à terme, de tous les personnels (notamment par la déconcentration des actes de gestion qui va permettre l'individualisation des services)
- ▶ celle du cadre national des diplômés.

Et à l'UTM ? Comment ça se passe ?

Acteur majeur de ce qui allait servir de fondation à cette loi (cf. Actes du colloque de la CPU de février 2007 p. 24 et 50), notre président est en passe de devenir le fossoyeur des acquis sociaux des BIATOS en tentant de balayer l'ARTT.

En effet, lundi matin, il nous assure que tout est en train de s'arranger au ministère parce que, par exemple, une mission qu'il va co-diriger a été mise en place pour la réforme de la formation des enseignants. Il affirme aussi qu'avec la nouvelle mouture du décret les enseignants-chercheurs n'ont plus de raison de s'inquiéter et que, désormais, ils ne doivent plus penser qu'aux examens des étudiants. Et, tout comme la ministre, il instrumentalise la peur des diplômés sans valeur pour prendre en otage les étudiants légitimement inquiets.

C'est ce même président qui utilise **le chantage comme méthode de gouvernance**.

Le **chantage à l'intervention des forces de l'ordre** contre les étudiants en lutte plutôt qu'entendre les revendications et privilégier le dialogue.

Le **chantage à la raison** comme préalable à la levée de la fermeture administrative.

Le **chantage à l'alignement sur ses propositions** concernant son projet de réforme de l'ARTT pour l'ouverture des négociations sur ce qu'il nomme l'accord social global.

Ce n'est pas par le chantage et la menace qu'une université comme la nôtre doit être gouvernée. C'est par la discussion et le dialogue.

Performance et rentabilité : une dynamique européenne

Le colloque annuel s'inscrivait très précisément dans **la logique de la politique européenne** définie par le processus de Bologne et la stratégie de Lisbonne qui, conformément aux préconisations de l'Organisation Mondiale du Commerce, **a imposé** au niveau supra-national, sans aucun débat au niveau des états membres, **un marché de la connaissance**.

Dès lors, **les Présidents d'université entrent ainsi de plain pied dans la gestion des universités-entreprises**. Pour préserver leur potentiel et leur capacité d'action, à l'image des organisations patronales, la CPU réclame à l'État de garantir la pérennisation de leurs ressources, la régulation de la création d'entités concurrentes et la gouvernance des instances territoriales de coopération, associant public et privé (propositions 1 et 10). Et même si la CPU s'inquiète de la logique d'un système qu'elle a largement contribué à mettre en place, elle y adhère sans état d'âme :

► les sources de financement privé des universités doivent être développées et élargies (propositions 5 et 7),

► les activités des universités doivent être régies par des contrats d'objectifs aux différents niveaux (proposition 8),

► la recherche constitue un investissement qui doit produire un retour sur investissement (proposition 2),

► les universités doivent participer à l'évaluation des marchés et être acteur de l'« ajustement prospectif des compétences » sur des territoires donnés (propositions 3 et 4).

Un modèle que nous refusons

Tout cela est à mille lieues des revendications actuelles de la communauté universitaire, en lutte depuis plus de 12 semaines pour la sauvegarde du service public d'enseignement supérieur et des garanties collectives nationales des statuts de la Fonction Publique.

Avec la déconcentration des actes de gestion de l'état vers les présidents d'universités, ces derniers sont désormais des recruteurs, des employeurs et in fine, ceux qui licencient; Ce qui crée un lien de subordination directe entre le président et les salariés (toutes catégories) de son université. **C'est donc la fin des statuts de la Fonction Publique.**

Chacun joue sa partition...

► Notre président, désormais co-président de la commission sur la formation des enseignants, semble avoir des visées nationales. Pour y parvenir, il voudra être **évalué sur ses résultats locaux**. Il ne peut donc pas se permettre de laisser durer le mouvement actuel, ni de lâcher sur l'ARTT.

► D'autres aspirent à prendre la relève à la tête de l'UTM en commençant à réclamer sa démission. Une présidence dont on peut imaginer les contours, si l'on s'en tient seulement aux difficultés qu'ils ont à parler d'abrogation de la LRU, par exemple...

► De son côté, la FERC-Sup CGT joue, depuis le départ, la carte de la mobilisation dans la durée, au sein d'un **mouvement qui sera long et difficile**. Face aux divers intérêts individuels et collectifs, notre syndicat a toujours gardé clarté et transparence : **contre la LRU et pour la défense des personnels**.

Et que l'on ne compte pas sur nous pour demander la démission du président, en l'état !

Manifestons notre désaccord avec cette politique le 28 avril et le 1er mai

ARTT : Exigeons du président le respect de ses engagements